

## CONCOURS D'EDUCATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES SESSION 2022 RAPPORT DE LA PRESIDENTE DU JURY

### INTRODUCTION

La session 2022 du concours d'éducateur des activités physiques et sportives a été organisée par le Centre de Gestion de la FPT de la Sarthe pour les collectivités et établissements publics territoriaux des Pays de la Loire et de la Bretagne. Le concours était ouvert pour :

- ↳ **8 postes en externe**
- ↳ **8 postes en interne**
- ↳ **4 postes au troisième concours**

### MISSIONS DES EDUCATEURS TERRITORIAUX DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES

Les éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives constituent un cadre d'emplois de la filière sportive de catégorie B.

Le cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives comprend les grades d' :

- ↳ Educateur territorial des activités physiques et sportives,
- ↳ Educateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- ↳ Educateur territorial des activités physiques et sportives principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Les membres du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives préparent, coordonnent et mettent en œuvre sur le plan administratif, social, technique, pédagogique et éducatif des activités physiques et sportives de la collectivité ou de l'établissement public. Ils encadrent l'exercice d'activités sportives ou de plein air par des groupes d'enfants, d'adolescents et d'adultes. Ils assurent la surveillance et la bonne tenue des équipements. Ils veillent à la sécurité des participants et du public. Ils peuvent encadrer des agents de catégorie C. Pour les activités de natation, les éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives recrutés doivent être titulaires du titre de maître-nageur-sauveteur. Les éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives exerçant leurs fonctions dans une piscine peuvent être chefs de bassin.

Les titulaires des grades d'éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives principal de 2<sup>ème</sup> classe et principal de 1<sup>ère</sup> classe ont vocation à occuper des emplois qui, relevant des domaines d'activités mentionnés ci-dessus, correspondent à un niveau particulier d'expertise. Ils encadrent les participants aux compétitions sportives. Ils peuvent participer à la conception d'un projet d'activités physiques et sportives de la collectivité ou de l'établissement, à l'animation d'une structure et à l'élaboration du bilan de ces activités. Ils peuvent être adjoints au responsable du service.

### ADMISSIBILITE

#### I. LIBELLE DES EPREUVES

CONCOURS EXTERNE	CONCOURS INTERNE ET TROISIEME CONCOURS
<p>L'épreuve consiste à répondre à <b>un ensemble de questions, dont le nombre est compris entre trois et cinq</b>, à partir des éléments d'un dossier portant sur l'organisation des activités physiques et sportives dans les collectivités territoriales, les règles d'hygiène et de sécurité, notamment en milieu aquatique, et les sciences biologiques et les sciences humaines, et permettant d'apprécier les capacités du candidat à analyser et à présenter des informations de manière organisée.</p> <p style="text-align: right;"><b>(Durée : 3h / coef. 2)</b></p>	<p>L'épreuve consiste en <b>la rédaction d'une note à partir des éléments d'un dossier</b> portant sur l'organisation des activités physiques et sportives dans les collectivités territoriales permettant d'apprécier les capacités du candidat à analyser une situation en relation avec les missions dévolues au cadre d'emplois.</p> <p style="text-align: right;"><b>(Durée : 3h / coef. 2)</b></p>

## II. DEROULEMENT DES EPREUVES

Les épreuves écrites se sont déroulées le **25 janvier 2022** à la **salle Eolienne à Arnage** et pour les candidats bénéficiant d'un aménagement d'épreuve dans les locaux du Centre de Gestion au Mans.

Le centre de gestion de la Sarthe a utilisé des sujets nationaux téléchargeables [ici](#).

Selon le règlement des concours d'accès à la FPT :

- ✔ Les copies ont été corrigées de manière anonyme et ont fait l'objet d'une double correction.
- ✔ Toute note inférieure à 5 sur 20 à une épreuve obligatoire entraîne l'élimination du candidat.
- ✔ Seuls, peuvent être autorisés à se présenter à l'épreuve d'admission les candidats déclarés admissibles par le jury.
- ✔ Un candidat absent à une épreuve obligatoire est éliminé.

CONCOURS	NB INSCRITS	NB ADMIS A CONCOURIR	NB PRESENTS EPREUVE ECRITE	TAUX DE PRESENCE
<b>EXTERNE</b>	126	126	79	<b>62.7%</b>
<b>INTERNE</b>	66	64	46	<b>71.9%</b>
<b>3<sup>ème</sup> CONCOURS</b>	17	13	13	76.5%
<b>TOTAL</b>	209	207	138	<b>66.67%</b>

## III. RESULTATS D'ADMISSIBILITE

### MOYENNE DES EPREUVES ECRITES

CONCOURS	NOTE -	NOTE +	NOTES < 5	NOTE > 10	MOYENNE
<b>EXTERNE</b>	1.5	14.5	31	7	6.22
<b>INTERNE</b>	0	14	8	12	7.43
<b>3<sup>ème</sup> CONCOURS</b>	3.5	15.25	1	4	8.94

### REMARQUES DU JURY SUR L'EPREUVE :

De façon générale, le jury attire l'attention des futurs candidats sur la qualité de l'expression écrite. Le jury a ainsi regretté la présence de fautes parfois grossières sur des mots usuels ou sur la conjugaison courante. Il peut être utile de réserver un temps à la relecture minutieuse de la copie.

### SEUIL D'ADMISSIBILITE

Le jury a déterminé les seuils d'admissibilité suivants :

CONCOURS	PRESENTS AUX EPREUVES ADMISSIBILITE	SEUILS D'ADMISSIBILITE RETENUS	CANDIDATS ADMISSIBLES	TAUX D'ADMISSIBILITE PAR RAPPORT AUX PRESENTS	MOYENNE DES CANDIDATS ADMISSIBLES
EXTERNE	79	<b>9/20</b>	11	13.9%	10.91/20
INTERNE	46	<b>9/20</b>	15	32.6%	11.45/20
3 <sup>ème</sup> CONCOURS	13	<b>9/20</b>	6	46.15%	12.38/20
TOTAL	138		32	23.19%	

## ADMISSION

### I. LIBELLE DES EPREUVES

CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET TROISIÈME CONCOURS	
Une épreuve physique comprenant un parcours de natation et une épreuve de course ( <b>coef. 1</b> )	
CONCOURS EXTERNE	CONCOURS INTERNE ET TROISIEME CONCOURS
<p>Conduite d'une séance d'activités physiques et sportives : le candidat choisit, lors de son inscription au concours, l'une des cinq options suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ pratiques individuelles et activités au service de l'hygiène et de la santé ;</li> <li>▪ pratiques duelles ;</li> <li>▪ jeux et sports collectifs ;</li> <li>▪ activités de pleine nature ;</li> <li>▪ activités aquatiques.</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>(prépa 30 mn / durée 30 mn / coef. 2)</b></p> <p>Dans l'option retenue, le candidat choisit, par tirage au sort au moment de l'épreuve, le sujet de la séance qu'il est chargé de conduire.</p> <p>Cette séance est suivie d'un entretien avec le jury débutant par une analyse, par le candidat, du déroulement de la séance qu'il vient de diriger, se poursuivant par un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel devant permettre au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois.</p> <p style="text-align: center;"><b>(30 min, dont 5 min au plus d'exposé / coef. 1)</b></p>	<p>Conduite d'une séance d'activités physiques et sportives : le candidat choisit, lors de son inscription au concours, l'une des cinq options suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ pratiques individuelles et activités au service de l'hygiène et de la santé ;</li> <li>▪ pratiques duelles ;</li> <li>▪ jeux et sports collectifs ;</li> <li>▪ activités de pleine nature ;</li> <li>▪ activités aquatiques.</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>(prépa 30 mn / durée 30 mn / coef. 3)</b></p> <p>Dans l'option retenue, le candidat choisit, par tirage au sort au moment de l'épreuve, le sujet de la séance qu'il est chargé de conduire.</p> <p>Cette séance est suivie d'un entretien avec le jury débutant par une analyse, par le candidat, du déroulement de la séance qu'il vient de diriger, se poursuivant par un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle devant permettre au jury d'apprécier sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois</p> <p style="text-align: center;"><b>(30 min, dont 5 min au plus d'exposé / coef. 1)</b></p>

### II. DEROULEMENT ET RESULTATS DES EPREUVES

#### EPREUVE PHYSIQUE

L'épreuve physique d'admission a été organisée le **28 avril 2022** au Mans.

CONCOURS	CANDIDATS DISPENSES	CANDIDATS PRESENTS AUX EPREUVES PHYSIQUES	NB DE CANDIDATS ABSENTS	NOTE +	NOTE -	MOYENNE
EXTERNE	0	11	0	20	6.75	<b>14.48/20</b>
INTERNE	4	10	1	18.75	9.75	<b>14.13/20</b>
<b>3<sup>ème</sup> CONCOURS</b>	0	6	0	20	12.75	<b>17.5/20</b>
<b>TOTAL</b>	4	27	1			

TEMPS REALISES	COURSE		NATATION	
	MEILLEUR TEMPS	TEMPS LE PLUS ELEVE	MEILLEUR TEMPS	TEMPS LE PLUS ELEVE
<b>FEMMES</b>	1.50.3	3.31.2	0.31.9	0.59.7
<b>HOMMES</b>	3.02.9	4.02.5	0.28.2	0.40.2

### EPREUVE DE CONDUITE DE SEANCE D'ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES SUIVI D'UN ENTRETIEN

Les épreuves de conduite de séance suivie d'un entretien se sont déroulées les 13, 16, 20 et 23 juin au Mans. Les épreuves ont été examinées par un trinôme d'examineurs membres du jury plénier composé d'(un(e) élu(e) local(e)), une personne qualifiée, un fonctionnaire territorial(e)). Les élèves sujets étaient des élèves d'écoles primaires.

#### Statistiques relatives à la conduite de séance

GROUPE	DISCIPLINE	CONCOURS EXTERNE			CONCOURS INTERNE			TV		
		NB	NOTE + / NOTE -	MOYENNE	NB	NOTE + / NOTE -	MOYENNE	NB	NOTE + / NOTE -	MOYENNE
PRATIQUES INDIVIDUELLES ET ACTIVITES AU SERVICE DE L'HYGIENE ET DE LA SANTE	<b>LANCER</b>	1	12	12	1	8.50	8.50	0	/	/
PRATIQUES DUELLES	<b>TENNIS DE TABLE</b>	1	8	8	0	/	/	0	/	/
JEUX ET SPORTS COLLECTIFS	<b>RUGBY</b>	3	14 7.50	10	4	13 5	8.88	0	/	/
ACTIVITES DE PLEINE NATURE	<b>ESCALADE</b>	1	14	14	1	5	5	0	/	/
ACTIVITES AQUATIQUES	<b>NATATION SPORTIVE</b>	5	14 9	11.90	8	14 4	8.94	6	12.5 7	10.58
<b>TOTAL</b>		<b>11</b>	<b>14 7.5</b>	<b>11.23</b>	<b>14</b>	<b>14 4</b>	<b>8.61</b>	<b>6</b>	<b>12.5 7</b>	<b>10.58</b>

#### **REMARQUE DU JURY SUR L'EPREUVE :**

Le jury a regretté l'omission par de nombreux candidats d'une présentation de l'objet (sujet) de la séance aux élèves sujets.

#### Statistiques relatives aux entretiens

CONCOURS	NB DE CANDIDATS	NOTE + / NOTE -	MOYENNE
EXTERNE	11	17.5 6	<b>11,77/20</b>
INTERNE	14	18 5	<b>8.57/20</b>
3 <sup>ème</sup> CONCOURS	6	16 7.5	<b>12.08/20</b>

### Statistiques relatives aux notes finales conduite de séance + entretien

CONCOURS	NB DE CANDIDATS	NOTE + / NOTE -	MOYENNE
EXTERNE	11	14.67 7.33	<b>11.4/20</b>
INTERNE	14	15 4.5	<b>8.6/20</b>
3 <sup>ème</sup> CONCOURS	6	13.38 7.13	<b>10.96/20</b>

### BILAN GENERAL

CONCOURS	NB CANDIDATS PRESENTS AUX ECRITS	SEUIL ADMISSIBILITE	NB DE CANDIDATS ADMISSIBLES	MOYENNE DES CANDIDATS ADMISSIBLES A L' EPREUVE D' ADMISSIBILITE	NB DE CANDIDATS PRESENTS A L' ENSEMBLE DES EPREUVES (Y COMPRIS LES CANDIDATS DISPENSES D' EPREUVE PHYSIQUE)	MOYENNE DES CANDIDATS ADMISSIBLES A L' EPREUVE DE CONDUITE DE SEANCE + ENTRETEN	MOYENNE DES CANDIDATS A L' EPREUVE PHYSIQUES	MOYENNE GENERALE	NB DE CANDIDATS AU-DESSUS DE LA MOYENNE GENERALE DES CANDIDATS
EXTERNE	79	9	11	11.8	11	11.4	14.47	<b>11.75</b>	5
INTERNE	46	9	15	11.27	14	8.6	14.13	<b>10.15</b>	7
3 <sup>ème</sup> CONCOURS	13	9	6	12.3	6	10.96	17.5	<b>12.3</b>	4

### Transfert de postes et seuil d'admission :

En application des article 5 du décret n°2011-605 du 30 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives, et 19 du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale, et au vu de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats aux concours, le jury décide à l'unanimité de ne pas pourvoir l'ensemble des postes ouverts au concours interne.

Le jury a ainsi décidé :

- ↳ de pourvoir uniquement 6 postes sur les 8 postes ouverts au concours interne.
- ↳ de reporter 1 poste non pourvus au concours interne vers le troisième concours.

Le jury a adopté, pour chacun des concours, les seuils d'admission suivants :

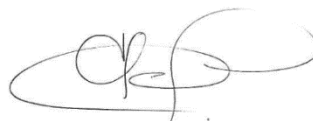
CONCOURS	SEUILS D'ADMISSION RETENUS	NOMBRE DE CANDIDATS ADMIS
CONCOURS EXTERNE	10/20	8
CONCOURS INTERNE	11/20	6
3 <sup>EME</sup> CONCOURS	11/20	5

## BILAN DU CONCOURS 2022

CONCOURS	POSTES OUVERTS	INSCRITS	ADMIS A CONCOURIR	PRESENTS	ADMISSIBLES	SEUIL ADMISSIBILITE	ADMIS	SEUIL ADMISSION
EXTERNE	8	126	110	79	11	9/20	8	10/20
INTERNE	8	66	56	46	15	9/20	6	11/20
3 <sup>eme</sup> CONCOURS	4	17	15	13	6	9/20	5	11/20
TOTAL	20	209	181	138	32	/	8	/

Le jury félicite les lauréats et encourage vivement celles et ceux qui ont échoué à poursuivre leurs efforts vers une démarche de réussite. Le Président du jury remercie les correcteurs et les membres du jury de leur investissement et de leur disponibilité ayant permis le bon déroulement de ce concours.

Fait au Mans  
La Présidente du Jury  
Martine CRNKOVIC



**ANNEXE 1 : COMPARAISON AVEC LES SESSIONS PRECEDENTES DU CONCOURS**

La session 2020 du concours a été organisée par le Centre de Gestion de la FPT de la Sarthe pour les collectivités et établissements publics territoriaux des départements des Pays de la Loire.

CONCOURS 2020	POSTES OUVERTS	INSCRITS	ADMIS A CONCOURIR	PRESENTS	ADMISSIBLES	SEUIL ADMISSIBILITE	ADMIS	SEUIL ADMISSION
<b>EXTERNE</b>	22	140	136	86	34	8/20	25	11.04/20
<b>INTERNE</b>	14	67	60	45	13	8/20	11	10.36/20
<b>TOTAL</b>	36	207	196	131	47	/	36	/

\*\*\*\*\*

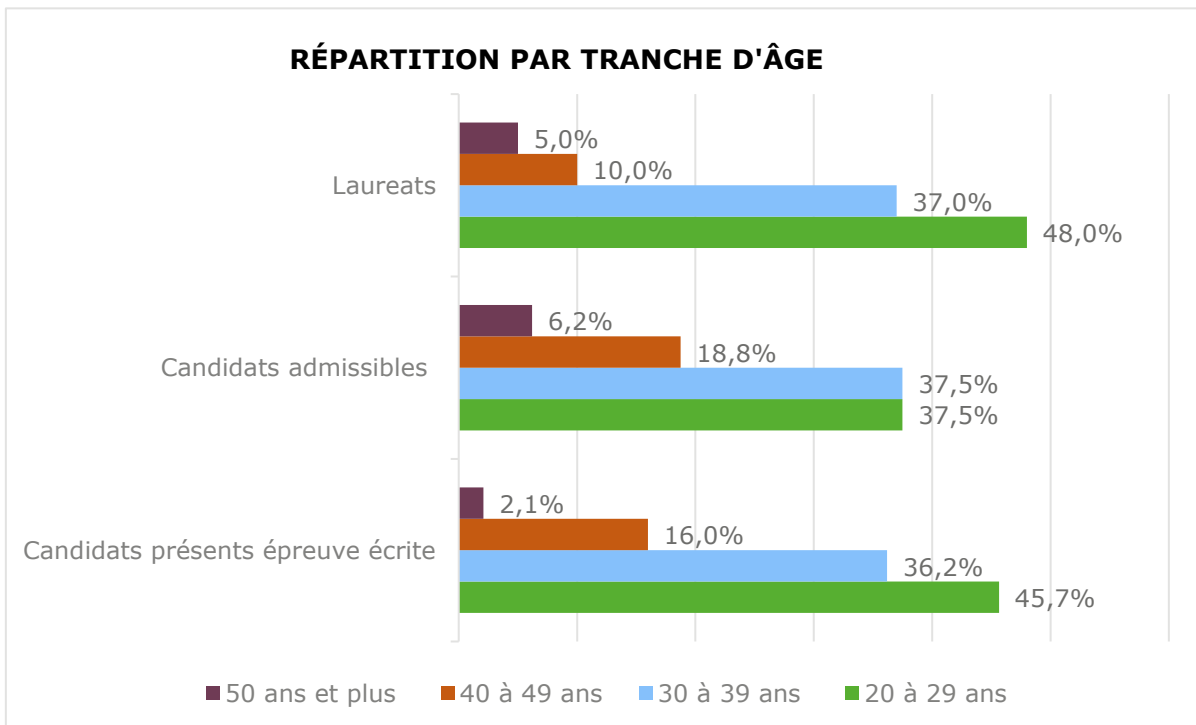
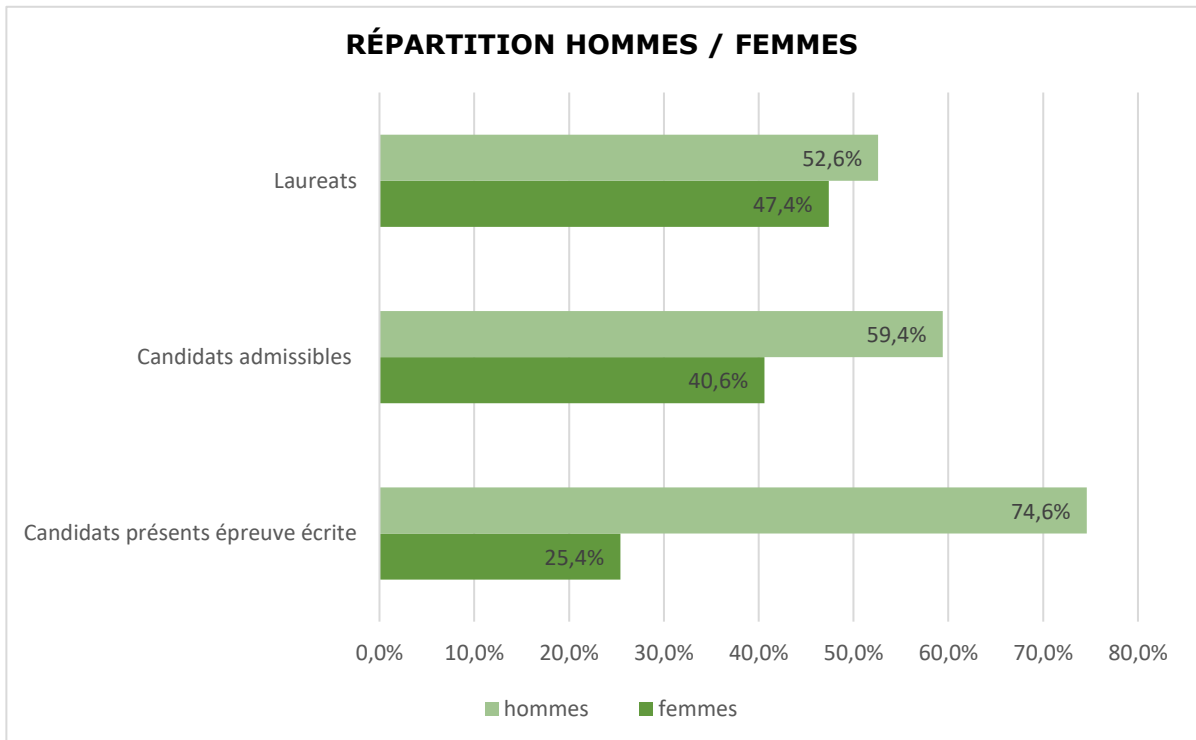
La session 2018 du concours a été organisée par le Centre de Gestion de la FPT de la Sarthe pour les collectivités et établissements publics territoriaux des départements des Pays de la Loire.

CONCOURS 2018	POSTES OUVERTS	INSCRITS	ADMIS A CONCOURIR	PRESENTS	ADMISSIBLES	SEUIL ADMISSIBILITE	ADMIS	SEUIL ADMISSION
<b>EXTERNE</b>	12	156	128	68	26	10/20	12	11.88/20
<b>INTERNE</b>	8	50	43	30	12	9/20	8	12.25/20
<b>TOTAL</b>	20	206	171	98	38	/	20	/

\*\*\*\*\*

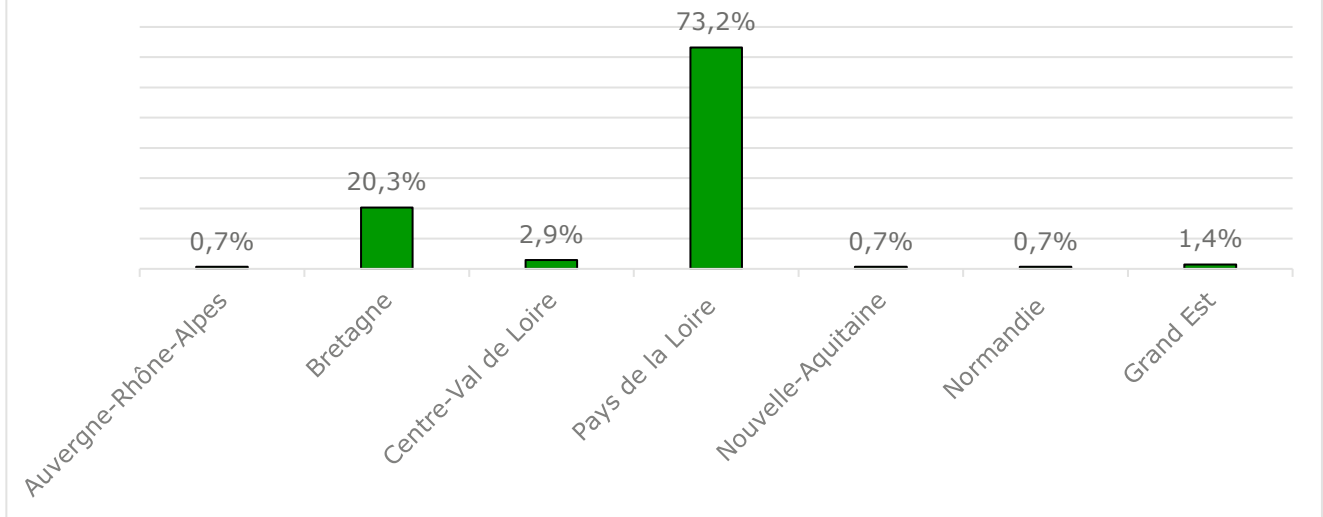
La session 2016 du concours a été organisée par le Centre de Gestion de la FPT de la Sarthe pour les collectivités et établissements publics territoriaux des départements des Pays de la Loire.

CONCOURS 2016	POSTES OUVERTS	INSCRITS	ADMIS A CONCOURIR	PRESENTS	ADMISSIBLES	SEUIL ADMISSIBILITE	ADMIS	SEUIL ADMISSION
<b>EXTERNE</b>	18	160	153	81	24	9/20	13	11.5/20
<b>INTERNE</b>	12	68	64	49	15	9.5/20	8	12.25/20
<b>TOTAL</b>	30	228	217	130	39	/	21	/

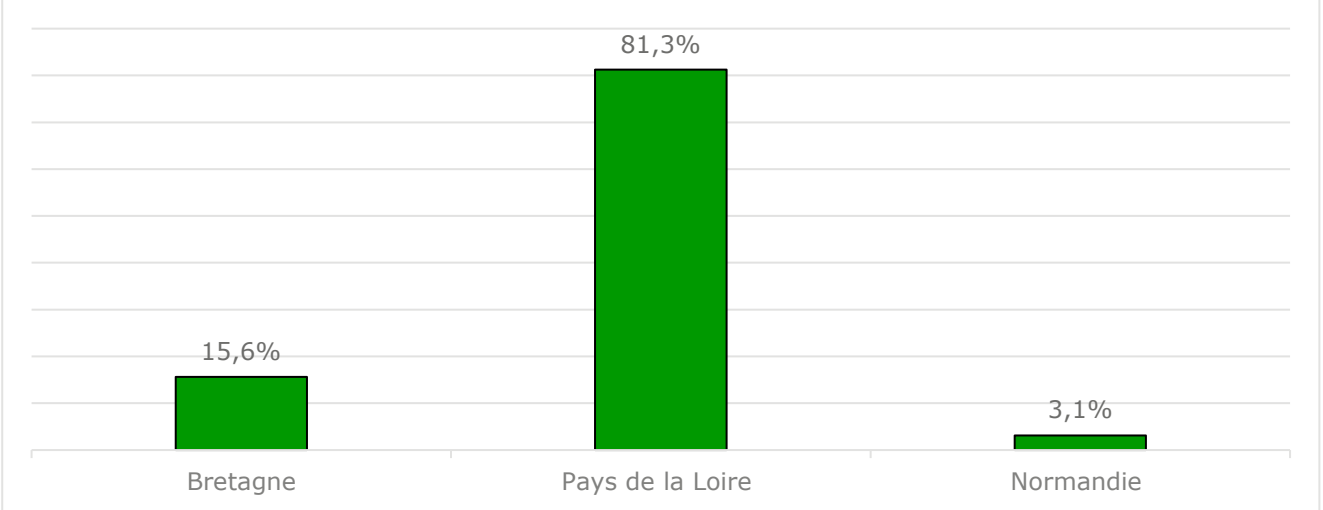




### ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES CANDIDATS PRÉSENTS ÉPREUVE ÉCRITE



### ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES CANDIDATS ADMISSIBLES



### ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES LAURÉATS

